

Communiqué

Conciliation allaitement-travail

Santé publique : un cordonnier bien mal chaussé

Montréal, le 25 avril 2024 — Le Mouvement allaitement du Québec (MAQ) dénonce les incohérences dans les messages de santé publique au Québec — au sein même du Réseau de la santé et des services sociaux — qui pèsent lourd sur les épaules des femmes allaitantes.

Arianne (pseudonyme), mère d'un bébé d'un an, se prépare à reprendre son travail dans un hôpital québécois. Elle tient à se conformer aux recommandations de la santé publique du Québec qui sont de poursuivre l'allaitement jusqu'aux deux ans de son enfant ou plus. « Après des démarches lourdes, tout ce que mon employeur me propose, c'est d'exprimer mon lait durant mes pauses réglementaires. Vu le temps que ça prend, je n'aurais en réalité aucun moment de repos. Exprimer son lait, ce n'est pas se reposer ! », dénonce Arianne.

« Dans les Normes du travail du Québec, il n'y a aucune clause pour faciliter la conciliation allaitement-travail. C'est ce type d'incohérences dans notre société qui met de la pression sur les épaules des femmes. Les hôpitaux et les CLSC sont fortement encouragés à adopter une politique d'allaitement pour mieux accueillir les parents et les tout-petits, mais — trop souvent — rien n'est prévu pour les employées. », explique la directrice générale du MAQ, Raphaëlle Petitjean. C'est un non-sens. En effet, l'allaitement a un effet protecteur sur la santé des femmes et la santé et le développement des bébés. Le lait maternel contribue grandement au système immunitaire encore immature des tout-petits, ce qui fait que ceux qui ne sont plus du tout allaités sont généralement plus souvent et plus longtemps malades, ce qui occasionne pour les parents plus d'absence au travail.

L'allaitement est un geste typiquement posé par des femmes qui est protégé par la Charte des droits et libertés de la personne. « Dans les faits, mon employeur me propose deux choix : rester à la maison sans salaire ou retourner au travail sans aucun accommodement. C'est d'autant plus frustrant que mon conjoint, qui travaille dans une autre organisation publique, a des clauses pour concilier le travail-famille dans sa convention collective. Mais l'allaitement n'est pas une responsabilité que l'on peut partager », rappelle Arianne.

À propos du MAQ

Le Mouvement Allaitement du Québec (MAQ) est l'organisme communautaire de référence en environnements favorables à l'allaitement. Dans de tels environnements, toutes les personnes et toutes les familles sont respectées et soutenues dans leur parcours d'allaitement et leurs situations concernant l'alimentation de leur enfant.

– 30 –

Information

Téléphone : 1-866-529-2221, poste 108

Courriel : medias@mouvementallaitement.org

** Pour une entrevue avec la victime (qui doit rester anonyme), veuillez manifester votre intérêt à ce sujet dans votre demande.*